



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Interdiction de déplacement des supporters

Vérfié le 04 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Interdiction de stade \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32962\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32962)

L'interdiction de déplacement est une mesure visant à éviter des violences entre supporters à l'occasion d'un match. Elle empêche tous les supporters d'une équipe définie de se déplacer pour assister à un match. L'interdiction peut s'appliquer dans un même département ou sur tout le territoire français.

### Dans toute la France

#### De quoi s'agit-il ?

La mesure vous interdit de vous déplacer entre plusieurs endroits partout en France pour supporter votre équipe. Par exemple, un déplacement entre Lyon et Paris.

L'interdiction peut viser plusieurs villes ou départements partout en France.

Votre présence dans les aéroports, ports ou gares peut également être interdite.

L'interdiction de déplacement dans toute la France est une mesure prise par le ministre de l'intérieur. Elle prend la forme d'un arrêté.

L'interdiction concerne un match précis avec des risques de violences entre les groupes de supporters impliqués.

L'arrêté précise les motifs de l'interdiction.

#### Qui est concerné ?

L'interdiction de déplacement est une mesure prise contre tous les supporters d'une équipe désignée.

#### Pour quelle durée ?

L'interdiction de déplacement est prise pour une courte période, généralement le jour du match visé.

#### Comment le respect de l'interdiction est-il contrôlé ?

La police et la gendarmerie sont chargées d'appliquer l'interdiction dans le département.

Vos agissements (déplacement en groupe) et votre tenue vestimentaire (port d'écharpes, maillots...) permettent notamment de vous identifier comme un supporter d'une équipe.

#### Comment contester l'interdiction ?

Vous pouvez contester la mesure d'interdiction de déplacement en effectuant un [référé devant le Conseil d'État \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2026\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2026).

#### Quelles sanctions si l'interdiction n'est pas respectée ?

En cas de violation de l'interdiction, vous risquez 6 mois de prison, 30 000 € d'amende et 1 an d'interdiction de stade.

### Dans un même département

#### De quoi s'agit-il ?

La mesure vous interdit de vous déplacer dans des lieux définis dans le département pour supporter votre équipe.

L'interdiction de déplacement dans un même département est une mesure prise par le préfet (le préfet de police, à Paris). Elle prend la forme d'un arrêté.

L'interdiction peut concerner l'accès à certains quartiers (centre-ville, abords du stade) ou au stade dans lequel le match a lieu.

Le préfet peut aussi encadrer la vente de billets pour assister à un match et/ou vous imposer un moyen de transport et un itinéraire jusqu'au stade.

L'interdiction concerne un match précis avec des risques de violences entre les groupes de supporters impliqués.

L'arrêté précise les motifs de l'interdiction.

### Qui est concerné ?

L'interdiction de déplacement est une mesure prise contre tous les supporters d'une équipe désignée.

### Pour quelle durée ?

L'interdiction de déplacement est prise pour une courte période, généralement le jour du match visé.

### Comment le respect de l'interdiction est-il contrôlé ?

La police et la gendarmerie sont chargées d'appliquer l'interdiction dans le département.

Vos agissements (déplacement en groupe) et votre tenue vestimentaire (port d'écharpes, maillots...) permettent notamment de vous identifier comme un supporter d'une équipe.

### Comment contester l'interdiction ?

Vous pouvez contester la mesure d'interdiction de déplacement en effectuant un [référé devant le tribunal administratif](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2551) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2551>).

### Quelles sanctions si l'interdiction n'est pas respectée ?

En cas de violation de l'interdiction, vous risquez 6 mois de prison, 30 000 € d'amende et 1 an d'interdiction de stade.

#### Textes de loi et références

- Code du sport : article L332-16-1 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023715846&cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20200123) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023715846&cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20200123>)  
*Interdiction de déplacement dans toute la France*
- Code du sport : article L332-16-2 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023715896&cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20200123) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023715896&cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20200123>)  
*Interdiction de déplacement dans un même département*

#### Pour en savoir plus

- Droits et devoirs des supporters (PDF - 124.1 KB) [↗](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/fiche8.pdf) (<http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/fiche8.pdf>)  
*Ministère chargé des sports*

#### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

#### Nous connaître

- [À propos](#)
- [Aide](#)
- [Contact](#)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0